



TARIF DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Paul Emile VICTOR	Victor HUGO	Georges TROUILLOT
-------------------	-------------	-------------------

Location à la journée de 8H00 à 8H00

Manifestations d'intérêt général agréées par la Municipalité			
Manifestations des écoles et Accueil de loisirs dans le cadre de leurs activités	LOCATION OFFERTE (Ménage à la charge de la municipalité)		
* Manifestations gratuites des associations agréées par la municipalité. * Réunions publiques, politiques. * Obsèques pour habitants de Montmorot.	LOCATION OFFERTE (Ménage par locataire ou entreprise)		
Manifestations ordinaires			
* Particuliers habitant Montmorot (mariages, baptêmes...) * Manifestations des associations agréées par la municipalité.	40 € (Ménage par locataire ou entreprise)	70 € (Ménage par locataire ou entreprise)	120 € (Ménage par locataire ou entreprise)
* Manifestations des associations non agréées * Particuliers (Mariages, baptêmes...) * Concours administratifs * Congrès, arbres de Noël...	60 € (Ménage par entreprise)	90 € (Ménage par entreprise)	220 € (Ménage par entreprise)
Manifestations commerciales, publicitaires... (Foires, salons, lotos...)			
Manifestations à but lucratif à forte valeur ajoutée, que les organisateurs soient associatifs, particuliers ou autres, qu'ils aient leur siège social sur la commune ou non...	90 € (Ménage par entreprise)	150 € (Ménage par entreprise)	300 € (Ménage par entreprise)
Prix du nettoyage : Horaire normal			
Heures nuit (22H00 à 5H00 et jours fériés)	40 € <i>45 €</i>	64 € <i>67,74 €</i>	147 € <i>153,32 €</i>
	70 € <i>74,18 €</i>	127 € <i>135,85 €</i>	257 € <i>274,33 €</i>

* Monsieur le Maire et le Conseil municipal se réservent le droit de fixer les tarifs pour des manifestations à caractère exceptionnel.

* Arrhes à verser à la réservation : 25% du tarif de la location.

* Caution état des lieux : Montant identique au tarif location. Sera restituée en fonction de l'état intérieur et extérieur des locaux après l'état des lieux de sortie.